



Du 11 juin 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : http://savoie.fff.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 21 juin 2025 à 15h30

à UGINE - Salle Festive

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'AS D'UGINE
- Allocution de Monsieur le Maire d'UGINE
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à VILLARGONDRAN le 22 juin 2024
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2024/2025
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2025/2026
- Examen des vœux

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TÊTE du club avant le 2 juin 2025**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission Féminines page 22
Secrétariat page 3	Commission Fair Play page 23
Trésorerie page 4	Commission Technique.....pages 24 à 25
Commission des médailles.....pages 5 à 6	Commission des Règlementspage 26
Commission Délégations page 7	Commission d'Appel Disciplinairepages 27 à 28
Commission FMI pages 8 à 9	Commission des Arbitrespages 29 à 32
Commission Sportive pages 10 à 11	Commission Statut de l'Arbitrage.....pages 33 à 34
Commission des Jeunes pages 12 à 18	Commission de Disciplinepages 35 à 36
Commission Futsal page 19	Annexes :page 37
Commission des Coupespages 20 à 21	





COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 9 juin 2025

Note aux clubs – AG LAISSAUD

L'Assemblée Générale de début de saison, se tiendra le vendredi 29 août 2025 à LAISSAUD

Note aux clubs – AG UGINE

Note aux clubs : Lors de l'AG du 21 juin, le district distribuera des cages foot à 8 et des banderoles (lutte contre la violence). Merci de prévoir de pouvoir les transporter.

Récompenses - ARBITRAGE

Le district a décidé de mettre à l'honneur des arbitres méritants de cette saison (voir liste en annexe). Les récompenses leur seront remises lors de l'AG d'UGINE le 21 juin prochain.

INVITATION

Assemblée Générale du FC du NIVOLET : Remerciements

Assemblée Générale du US PONTOISE : Remerciements





SECRÉTARIAT

Lundi 9 juin 2025

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 2 juin 2025 au 9 Juin 2025

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

A.S. MONTAGNY - U.S. PONTOISE - FC BEAUFORTIN QUEIGE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE

Commission Sportive:

F. C. CHAMBOTTE - F. C. CHAMBOTTE - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard (2) - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - A.S. MONT JOVET BOZEL - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - F.C. LA ROCHETTE - F.C. ST BALDOPH

Commission De Discipline:

Courrier :

Rapport :

Mateo PAINDA VOINE - U.S. GRIGNON

Commission Ethique et Incivilité :

F.C. DU NIVOLET - U.S. CHARTREUSE GUIERS

Commission FAFA:

Mairie de FRONTENEX



TRÉSORERIE

Mercredi 11 juin 2025

REGLEMENT SOMMES DUES

Virements :

➤ CHALLES SF	288.00 €	➤ FC NIVOLET	629.88 €
➤ AS NOVALAISE	117.00 €	➤ CA YENNE	344.00 €
➤ ENT VAL D'HYERES	596.92 €	➤ US LA RAVOIRE	609.17 €
➤ AS BARBERAZ	243.00 €	➤ ST PIERRE SPORT	412.00 €
➤ AS CUINES	800.00 €	➤ CŒUR DE SAVOIE	234.00 €
➤ FC BAUGES	72.00 €	➤ USC AIGUEBELLE	90.99 €
➤ US CULOZ	203.00 €	➤ BIOLLAY FC	35.00 €

REGLEMENT COTISATION ET SECRETARIAT

Virements :

➤ ENT S DRUMETTAZ MOUXY	195.00 €	➤ US LA RAVOIRE	335.00 €
➤ ENT S DRUMETTAZ MOUXY	140.00 €	➤ CŒUR DE SAVOIE	335.00 €
➤ FC NIVOLET	335.00 €	➤ USC AIGUEBELLE	335.00 €

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 4 juin 2025.

Ces sommes sont à régler au District **avant l'Assemblée Générale.** Merci **de noter le numéro de votre club sur le libellé du virement.**

Rappel pour le jour de l'Assemblée Générale, comme chaque année, il vous sera demandé de payer les frais de cotisation et les frais de secrétariat soit : 140 € + 195 € = **335 €**

Vous avez la possibilité de payer soit **par virement avant l'assemblée générale**, soit **par chèque le jour de l'assemblée générale.** (ATTENTION il n'y a pas de frais de cotisation pour les groupements)

Si règlement par virement merci de **faire 2 virements. (1 pour les sommes dues, 1 pour cotisation/secrétariat)**



COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Lundi 9 juin 2025

MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2024/2025

Médailles ARGENT

JULLIAND Fanny
LATHUILE Jacques
GUIGUET DORON Yvon
TOGNET André
CATANIA Pierrette
LEFEVRE Sophie
TOSI David
ACARER Engin
WALZ Jean Louis
AMABILE Antonio
PASCUAL Jordan
DIMIER Anthony
FRAUCIEL Jean-Michel
RAFFIN Pascale
JEANDET Vincent

DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
DISTRICT
AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC
CA YENNOIS
ES TARENDAISE
MONTMELIAN A
USC AIGUEBELLE
US ST REMY DE MAURIENNE
US LA RAVOIRE
ES DRUMETTAZ MOUXY
ES TARENDAISE

Médailles OR

GUIGUET DORON Joëlle
TRUC Lydie
OLAGNON Patrick
HONORE Thierry
CORTES Alain
GACHET Noël
AMPRIMO Patrice

DISTRICT
FC DU NIVOLET
US LA MOTTE SERVOLEX
UO ALBERTVILLE
AS NOVALAISIEENNE
FC MERCURY
AS UGINE





MÉDAILLES FEDERALE Saison 2024/2025

Médaille VERMEIL

MERENDET Michel

E.S. DRUMETTAZ MOUXY

Médaille ARGENT

GAUDIN Éric

ST PIERRE SPORTS

MÉDAILLES DE LIGUE Saison 2024/2025

Médaille d'OR

HUNSTEDT Gilles

DISTRICT

Médaille VERMEIL

TRILLAT Sylvie

DISTRICT

Médailles ARGENT

MOLLARD Herve

RAFFIN Denis

GOK Miktat

CA YENNOIS

E.S. DRUMETTAZ MOUXY

E.S. DRUMETTAZ MOUXY





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Lundi 9 juin 2025

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : **n°affiliation@laurafoot.net**

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci-joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Lundi 9 juin 2025

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. MATCH U13 NIVEAU D3 : FONCTIONNEMENT AVEC LA FMI

TROP DE CLUBS ne font pas le nécessaire :

En cas d'annulation du match vous trouverez plus loin la procédure pour match non Joué

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur l'utilisation de la tablette, Vous devez nous contacter afin de trouver une solution au Problème.

Et si pas de solution trouvée, vous devez faire un rapport d'incident FMI

[document-absence-FMI-2024-2025.pdf](#)

Comme indiqué dans commission U13, les absences de FMI non justifiées ou non recevables feront l'objet d'amendes

INSTALLATION DE L'APPLICATION FMI PLUS DISPONIBLE SUR PLAY STORE

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. (PLAY STORE)

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE

FMI PROCÉDURE MATCHS NON JOUÉS

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint.

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](https://fff.fr/procEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf)

FMI PROCÉDURE D'EFFACEMENT DONNÉES ET CACHE

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe.

[FMI_procedure_effacement-donnees-et-cache.pdf \(fff.fr\)](https://fff.fr/FMI_procedure_effacement-donnees-et-cache.pdf)

FMI DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI.

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.





COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du jeudi 5 juin 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF

Réunion du lundi 9 juin 2025

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

COURRIERS CLUBS

HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY : lu et noté, les desideratas sont à effectuer sur footclubs dans les délais impartis.

St BALDOPH : lu et noté, confirme leur engagement saison 2025/2026
La composition des poules sera faite, dans la mesure du possible, géographiquement.

NOTES AUX CLUBS

Fiche navette Discipline reçu le 09 mai 2025 concernant rencontre D5A du 06 avril 2025.

ENT VAL D'HYERES : veuillez nous ramener le trophée Ballon D'honneur ou le déposer au secrétariat du District avant le 19 juin 2025 impérativement.

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement, des dossiers étant actuellement en instance de décision

inutile de téléphoner avant

CŒUR DE SAVOIE :

« les Règlements vous autorise une entente en catégorie séniors, à condition d'avoir toutes les informations nécessaires.

Il nous faut un mail de confirmation des clubs concernés, nous préciser qui gèrera cette entente, etc...

La commission Sportive reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires »

Rappel A.S LA BRIDOIRE 2:

La commission demande de nous faire parvenir la feuille de match papier de la rencontre du 25 mai 2025 D5B A.S BRIDOIRE 2/ CHAMBERY SPORT 2 avant le 16/ juin 2025 dernier délai. La commission appliquera le règlement du District.



HOMOLOGATIONS

Match N°53187054, AS HTE COMBE SAVOIE 2/ U.O. ALBERVILLE 3, D5C DU 25 mai 2025

Match perdu par pénalité à UO ALBERTVILLE 3.

Résultat du match : AS HTE COMBE SAVOIE 2 : 2 buts, 3 pts
UO ALBERTVILLE 3 : 0 but, -1 pt

Rencontre N° 53186112, CHALLES SF 2/ HFCC 2 D5A du 06 avril 2025

Match perdu aux deux équipes

CHALLES SF 2 : 0 But, 0 pt
HFCC 2 : 0 But, 0 pt

Rappel Règlement Sportif du District

Article 23 Diminution de points :

Dans les championnats « juniors » et Séniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain.

Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la saison.

DIMINUTION DE POINTS POUR CARTONS ROUGES 2024/2025

D1 : E.S. TARENDAISE .2	8 Rouges	-4 points
D1 : HTE TARENDAISE. 1	5 Rouges	-1 point
D1 : A.P.C.R .1	5 Rouges	-1 Point
D2 : U.S LA RAVOIRE .1	5 Rouges	-1 Point
D3A : U.S LA RAVOIRE.2	5 Rouges	-1 Point
D3A : BRISON St INN.	6 Rouges	-2 Points
D3B : APREMONT.	5 Rouges	-1 Point
D3B : FC LA ROCHETTE.1	5 Rouges	-1 Point
D3B : U.S MODANE.	5 Rouges	-1 Point
D4A : ENT. VAL D'HYERES 2	8 Rouges	-4 Points
D4A : FC NIVOLET. 2	5 Rouges	-1 Point
D4A : FC PONT.	5 Rouges	-1 Point





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 9 juin 2025

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail AVANT le 16 juin
MERCI D'AVANCE

COURRIERS RECUS

Prévisionnel équipes U 20 reçus: FC-CHAMBOTTE / ENTS-DRUMETTAZ MOUXY / JS-CHAMBERY / AS UGINE

CHAMPIONNAT 2024/2025

Aucune équipe de diminution de point suite aux cartons rouge.

CLASSEMENT 2024/2025

DISTRICT DE LA SAVOIE

Classement*

U20 District / Unique	Unique	427675										2		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff		
1 F.C. Belle Etoile Me 21	45	16	15	0	1	0	0	0	0	101	17	84		
2 Gaps 40	35	16	11	2	3	0	0	0	0	52	21	31		
3 J.S. Chamberienne 23	26	16	9	0	6	1	0	0	0	40	49	-9		
4 Cham. Sport 73 21	25	16	8	3	4	1	0	1	0	62	56	6		
5 Aix Fc 22	21	16	7	0	9	0	0	0	0	45	50	-5		
6 Es Tarentaise 21	14	16	5	2	8	1	2	2	0	33	47	-14		
7 A.S. D'Ugine 21	11	16	3	2	11	0	0	0	0	23	68	-45		
8 U.O.A.40	11	16	3	3	10	0	1	1	0	40	54	-14		
9 F.C. St Baldo ph 21	11	16	3	2	11	0	0	0	0	22	56	-34		



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Lundi 9 juin 2025

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET

UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

MODIFICATIONS DU WEEKEND 14/06– Match reporté du 31/05

MATCH N°53190846 FC BELLE ETOILE MERCURY 2 contre US LA MOTTE SERVOLEX 2 se joue à MERCURY à 16h45



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. **04 79 25 62 71**

mail. **jpcreation@jpccreation.fr**



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Lundi 9 juin 2025

COURRIERS REÇUS DES CLUBS

GAPS : La commission homologue le règlement de votre tournoi U/15. Celui-ci ne dépasse pas le temps maximum de 120 minutes. Tournoi du samedi 14 juin 2025

PLUS UNE AVALANCHE DE FORFAITS DE PLUSIEURS CLUBS Dont A.S. BOZEL (Forfait général).

JOURNÉE 11 DU 15 JUIN 2025

D.2. JOURNÉE N°.11 DU 15/06/2025. Lieu de rencontre.

Match N°. 53266603. MAURIENNE C.A.1 / GAPS 2. Se joue stade GAVARINI.

Match N°. 53266599. ENT. CHAUTAGNE-CULOZ 1 / U.S. LA RAVOIRE 2. Se joue à CULOZ

D.3. POULE B. JOURNÉE N°.02 DU 20/03/2025.

Match N°. 53237610. CHAMBERY SPORT 73 1 / J.S. CHAMBERIENNE 1. Se joue au stade BOUTRON à 10 h. Le **SAMEDI 14 juin 2025**. Match reporté : Avec accord des deux clubs.

D.3. POULE C.

Match N°. 53237737. E.S. TARENTAISE 1 / A.S. BOZEL 1. **Forfait général du club visiteur.**





U13 Yann THILL

Réunion du Lundi 9 juin 2025

INFO CLUBS

- Les matchs sur le site en date des :
28 / 29 / 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER.
- Nous vous souhaitons de bons tournois sur vos futurs week-ends avant de bonnes vacances bien méritées.

FEUILLE DE MATCH NON RECU

FEUILLE DES MATCHS EN RETARD JOUER LE 10/05/25 NON RECU POUR LA J6.

- D2 POULE B

- C.S.F. 4 contre C.S. BELLEY 4 J6

U11 Fabien FONTAINE

Lundi 9 juin 2025

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J7 du 17 mai 2025

D1

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CA YENNE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 2 (feuille d'effectif)



- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 4 (feuille d'effectif)
- FC ST MICHEL (feuille d'effectif)
- FC LA ROCHETTE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- FC VILLARGONDRAN / ST JULIEN (feuille d'effectif)
- US GRIGNON 1 et 2 (feuille d'effectif)
- US MODANE (feuille d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 (feuille d'effectif)
- AIX FC 5 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- AIX FC 6 (feuille d'effectif)
- FC CHAMBOTTE 4 (feuille d'effectif)

DERNIER DÉLAI : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 16 juin 2025 sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J8 du 24 mai 2025

D1

- US LA RAVOIRE 1 (feuille de critérium)
- ENT S DE TARENTAISE 1 (feuille d'effectif)
- ENTENTE BASSE MAURIENNE 1 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 1 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 1 (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 (feuille d'effectif)
- FC LAISSAUD 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- ENT VAL D'HYERES 2 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL 3 (feuille d'effectif)
- AS LE MONTCEL 1 (feuille d'effectif)
- FC LAISSAUD 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- FC SUD LAC 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER 1 (feuille d'effectif)
- CA YENNE 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 3 (feuille d'effectif)
- AS UGINE 1 et 2 (feuille d'effectif)
- UO ALBERTVILLE 1 ET 2 (feuille de critérium et feuille d'effectif)
- ENT S DE TARENTAISE 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- FC ST MICHEL (feuille d'effectif)
- FC LA ROCHETTE 1 ET 2 (feuille d'effectif+ feuille de critérium)
- A.S. MONT JOVET BOZEL 1 (feuille d'effectif)

DERNIER DÉLAI : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 16 juin 2025 sous peine d'amende de 35 euros.



Commission Football Animation

Rappel F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35€**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€

U9 Philippe SALVATORE

Lundi 9 juin 2025

LES CLUBS CI-DESSOUS SONT AMENDÉS DE 35€ POUR FEUILLE DE PLATEAU NON DEPOSÉE SUR LE FAL.

DÉTAIL

☒ UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

☐	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
☐ (1)	Journée 6 - 17/05/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 1	504266 - CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL	✗ ⊕	1 / 4
☐ (1)	Journée 6 - 17/05/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	532826 - F.C. ST BALDOPH	✗ ⊕	2 / 4

DÉTAIL

☒ UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

☐	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
☐	Journée 7 - 24/05/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 3	581459 - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	✗ ⊕	2 / 3
☐	Journée 7 - 24/05/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 4	504511 - U.S. LA MOTTE SERVOLEX	✗ ⊕	0 / 4
☐	Journée 7 - 24/05/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	533172 - CHALLES S.F.	✗ ⊕	0 / 3



U6/U7 Edouard FROGER

Mercredi 11 juin 2025

U7 : Feuille(s) de plateau manquante(s) :

Amendes à partir du lundi 16/06/2025 :

DÉTAIL

☒ UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

☐	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
☐ (3)	Journée 3 - 17/05/2025	POULE U7	UNIQUE	SITE 1	532826 - F.C. ST BALDOPH	X ⊕
☐ (3)	Journée 3 - 17/05/2025	POULE U7	UNIQUE	SITE 2	514438 - C.A. YENNOIS	X ⊕

89% des feuilles de plateau U7 ont été renvoyées au printemps 2025

U6 : Feuille(s) de plateau manquante(s) :

100% des feuilles de plateau U6 ont été renvoyées au printemps 2025

La Journée Nationale des Débutants (U6/U7) est programmée ce samedi 14 juin :

- à AIME (FCHT) pour les clubs du secteur Est
- à DRUMETTAZ-CLARAFOND (ESDM) pour les clubs du secteur Ouest

Les inscriptions sont ouvertes depuis le mardi 03 juin
(formulaires disponibles sur le site du District de Savoie de Football)

Date butoir : aujourd'hui, mercredi 11 juin - minuit



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr





COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 9 juin 2025

CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL FUTSAL 2025

Réunion avec les clubs de FUTSAL BOURGET UNITED, CHARTREUSE GUIERS et CBF 74 (ce dernier en visio) et en présence du Président du District et du responsable de la commission sportive.
Retour sur des problèmes rencontrés lors de la saison qui vient de se terminer.





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 9 juin 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET, Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2025-2026 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025,** vous devez vous inscrire via le menu :
« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2025 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

PALMARES DES COUPES 2025

PALMARES DES COUPES DE SAVOIE 2025

Coupe CREDIT AGRICOLE U11

Coupe A SERALINI U13

Coupe P. PIGNIER U13

. Vainqueur départemental U13 PITCH Garçons

. Vainqueur départemental U13 PITCH Filles

Coupe du PRESIDENT U15 à 8

Coupe CLARET U15

Coupe TRONCY U17

Coupe U18F à 11

Coupe TRIQUET U20

Coupe Féminines « TROPHEE 73 »

Coupe RAFFIN

Coupe CORTADE

CHAMBERY SF

DOMESSIN

CHAMBERY SF

CHAMBERY SF

LA MOTTE SERVOLEX

UO ALBERTVILLE

LA MOTTE SERVOLEX

HAUTE TARENTEISE

CHAMBERY SF

FC MERCURY

ENT APCR/BOURGET

MONTMELIAN AF

USC AIGUEBELLE





FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 9 juin 2025

COURRIERS RECU

Afin de faire une évaluation pour la saison 25/26 veuillez nous préciser les équipes qui pensent jouer la prochaine saison. « Ceci n'est pas un engagement définitif » Nous envoyer un mail
AVANT le 1^{er} juillet
MERCI D'AVANCE

CLASSEMENT 2024 2025

DISTRICT DE LA SAVOIE

Classement*

Femini nes Seniors District / Unique	Unique	427687										22		
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff		
1 Ent. Apcr.Esb 1	42	16	13	3	0	0	0	0	0	66	19	47		
2 Domessin U.S. 1	41	16	13	2	1	0	0	0	0	83	11	72		
3 St Remy Un.Sp 1	25	16	7	4	5	0	0	0	0	35	25	10		
4 Haute Tarentaise 2	22	16	7	1	8	0	0	0	0	46	37	9		
5 Ent Pont . Bourbre 1	20	16	6	4	4	2	0	0	0	28	35	-7		
6 Coeur De Savoie F1 1	18	16	5	3	8	0	0	0	0	53	49	4		
7 U.S.C. Aiguebelle 1	13	16	4	1	11	0	0	0	0	24	64	-40		
8 Ent. F. Chautagne 1	11	16	3	3	9	1	1	0	0	16	50	-34		
9 C.A. Yvernois 1	9	16	2	3	11	0	0	0	0	23	84	-61		
10 F.C. La Rochette 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 9 juin 2025

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2024-2025

Les championnats se terminent.



CARTON BLEU.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire

Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.

Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps. Si vous avez oublié de remplir le document automne, vous pouvez encore le faire.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU.pdf>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 11 juin 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo CURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venant d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : ALBERTVILLE

Coût : 120 €

Inscriptions reçues : 16

Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ – Damien BURLET (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE – Eléa BRIOT (AIX FC)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)

Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)

Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)

Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)

Cyril GERMAIN (FC CHAMBOTTE)

Yannis SOLTANE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

Damien MAUREL (JONQUILLE S REIGNIER 74)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 mai 2025.

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 20 juin 2025

Lieu : ALBERTVILLE

Coût : 60 €

Inscriptions reçues : 2

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

David BEQUIE (RIVES SP 38)





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 9 juin 2025

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

EVOCATION COMMISSION DES REGLEMENTS

Dossier N° 36 :

Match n°53272161, F C BELLE ETOILE MERCURY- CA YENNOIS U15 D3 poule A du 25 mai 2025

DÉCISIONS

Dossier N° 36 :

Match n° 53272161, F C BELLE ETOILE MERCURY- CA YENNOIS U15 D3 poule A du 25 mai 2025.

La commission a constaté qu'un joueur du CA YENNE a reçu un premier carton jaune le samedi 24 mai lors du match U17 D2 et un second carton jaune le dimanche 25 mai lors du match U15 D3 poule A.

Par conséquent, le club du C A YENNE, est en infraction vis-à-vis de l'article 151 des R.G. de la F. F. F qui interdit de disputer plus d'une rencontre au cours de 2 jours consécutifs.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- **décide match perdu par pénalité à C A YENNE**

- **Le résultat du match :**

C A YENNE :	0 but,	(-1 pts)
--------------------	---------------	-----------------

F C BELLE ETOILE MERCURY :	5 buts,	3 pts
-----------------------------------	----------------	--------------

- **inflige une amende de 75€ au club du C A YENNE pour avoir fait jouer un joueur 2 jours de suite**

- **transmet à la Commission compétente pour homologation**



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 9 juin 2025

COMPTE RENDU D'AUDITIONS

Dossier N°8 : Appel du Club de l'ES TARENTEISE et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 715 du mercredi 09 avril 2025 concernant le Match N° 28780922 – U.O ALBERTVILLE 1 / E.S TARENTEISE 2 – D1 – Poule Unique - Du 08/03/2025

Objet : Sanction pour le club de l'ES TARENTEISE :

- Un joueur sanctionné en application de l'article 13 des règlements de la FFF : Acte de brutalité / coup
Sanction : 7 matchs fermes dont auto
- Amende : 45,00 €, Date de décision : 31 mars 2025, Date de prise d'effet : 9 mars 2025

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-président), C. VALENTINO (Secrétaire), B. CAMUS, Serge COHEN, J. LATHUILE, D. MAILLAND-ROSSET, G. PILLET.

Réunie le lundi 12 mai 2025, au siège du District de Savoie de Football,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de l'ES TARENTEISE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées, le représentant de la commission de discipline n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant les explications des représentants du club de l'ES TARENTEISE et celles des représentants du club de l'UO ALBERTVILLE, ainsi que celles du représentant de la Commission de discipline,

Considérant que le Comité de direction du District a également fait appel de la décision de la Commission de discipline,

Considérant que le club de l'ES TARENTEISE a transmis une vidéo de l'enregistrement intégrale de la rencontre, et que celle-ci montre bien les incidents survenus en fin de rencontre, et que des nouveaux faits disciplinaires sont mis à jour par cette vidéo, les faits étant retranscrits ci-après,

Considérant que le joueur incriminé de l'ES TARENTEISE est sorti subitement de son banc de touche pour se déplacer de plusieurs dizaines de mètres en direction d'un joueur d'Albertville suite à un regroupement de joueurs et de dirigeants, pénétrant même sur l'aire de jeu,

Considérant que le dirigeant de l'UO ALBERTVILLE, ayant fonction de délégué au terrain sans port du brassard de délégué, s'est interposé entre un joueur d'Albertville et le joueur incriminé de l'ES TARENTEISE et que suite à des échanges de mots, le délégué au terrain a porté un coup de poing au visage du joueur incriminé de l'ES TARENTEISE,



le joueur incriminé de l'ES TARENTEISE n'ayant pas porté de coup au délégué au terrain,
Considérant que dans l'enchaînement de cette altercation, le délégué au terrain a été poussé au sol par un joueur remplaçant non identifié a priori et non reconnu par les dirigeants de l'ES TARENTEISE lors de la présente audition, puis frappé au visage par un joueur de champ de l'ES TARENTEISE arrivant en courant par derrière, joueur non identifié et non reconnu par les dirigeants de l'ES TARENTEISE lors de la présente audition.

Considérant que le joueur incriminé de l'ES TARENTEISE dans l'enchaînement de l'altercation avec le délégué au terrain, a frappé ensuite deux joueurs adverses de l'UO ALBERTVILLE, en donnant des coups de poing,

Sur ce,

Considérant que le délégué au terrain de l'UO ALBERTVILLE le dirigeant délégué au terrain a donné un coup de poing en premier au joueur incriminé de l'ES TARENTEISE,

Considérant le joueur incriminé de l'ES TARENTEISE a porté également des coups de poing à des joueurs de l'UO d'ALBERTVILLE, et que l'altercation avec le délégué au terrain n'aurait pas eu lieu s'il était resté assis sur son banc de touche,

Considérant qu'après visionnage de l'intégralité de la vidéo de la rencontre, un des joueurs ayant poussé et frappé le délégué au terrain est reconnu par la Commission d'appel comme étant le joueur n°11 de l'équipe de l'ES TARENTEISE (sorti sur blessure en 1^{ère} mi-temps, puis pénétrant sur le terrain pendant l'altercation).

Par ces motifs,

La Commission d'Appel décide :

1. De confirmer les décisions prises par la Commission de discipline en première instance tant pour les sanctions individuelles que pour les amendes et remboursements de frais, sauf pour le cas disciplinaire suivant,
2. D'annuler les sanctions prises par la Commission de Discipline en première instance à l'encontre de dirigeant de l'UO ALBERTVILLE délégué au terrain, et de le sanctionner comme suit :

Barème de référence de l'article 13 des règlements de la FFF : Acte de brutalité/coup

Sanction : **8 mois fermes dont automatique**

Amende : 90,00 €

Date de décision : 31 mars 2025

Date de prise d'effet : 9 mars 2025

3. De transférer en première instance pour traitement le dossier disciplinaire du joueur de l'ES TARENTEISE qui a été reconnu sur la vidéo pour acte de brutalité / coup à l'encontre d'un dirigeant, suite aux faits nouveaux révélés par le visionnage de la vidéo fournie par le club de l'ES TARENTEISE.
4. Le club de l'ES TARENTEISE n'est pas redevable des Frais de procédure d'appel disciplinaire.

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire
Christophe VALENTINO



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion CDA SAVOIE du -9 juin 2025

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Alphonse LOMBARD, Gérard SOTO,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Yanis GIGANTE (ST MICHEL DE MAURIENNE), réception de son dossier arbitre 2025/2026

-M. Gérard SOTO (LA RAVOIRE), réception de son dossier arbitre 2025/2026

-M. Baris TAYLAN (C S F), réception de son dossier arbitre 2025/2026

-Mme DELL'OLIO mère de l'arbitre Alessio. Mail de mécontentement sur le fait d'un forfait ou report de match sans en avoir averti l'arbitre son fils.

-M. Hamza BENKEMOUCHE (JSC), demande de remboursement de frais d'arbitrage sur compétition FUTSAL

Réponse CDA : Vous demandez des remboursements FUTSAL. Alors à l'avenir remplissez correctement vos fiches de frais car aucun renseignement noté.

A savoir que ce certainement pas à la CDA de renseigner vos formulaires. Alors ne vous étonnez pas du délai ...

M. Aymen OUTMANI (UGINE), demande de remboursement de frais d'arbitrage (Match remis)

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

RAS

Mail, Courrier Club:

-Club d'APREMONT, demande sur sa situation du nombre de mutation sur la saison prochaine 2025/2026

-Club de FC MERCURY, signale l'absence de l'arbitre désigné, compétition U15 D3 du 01/06/25

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :

RAS



CLASSEMENTS ARBITRAGE LIGUE AURA SAISON 2024/2025

Suite à sa réunion du 2 juin 2025, la Commission Régionale de l'Arbitrage communique, ci-dessous (en téléchargement), les classements 2024/25 et affectations 2025/26 des arbitres de Ligue :



Sont classés en Catégorie R3 : **Mrs. Kilian BEUCHOT (FC LAISSAUD), Badr CHAMMY (FC DRUMETTAZ)**

Sont classés en Catégorie Jeune Arbitre de LIGUE : **Mrs Kenzo JOLIVET (U O A), Ugo POINTET (MERCURY)**

Mention à notre jeune arbitre parti en District du RHONE.

Qui est classé en Catégorie Jeune Arbitre de LIGUE : **Mr Clément CURNIER représentant (LA MOTTE SERVOLEX),**

**Les membres de la Commission des Arbitres de SAVOIE, son Président,
Vous adressent leurs vives Félicitations et leurs encouragements pour la saison prochaine.**

NOTE AUX ARBITRES



PIECE ADMINISTRATIVE

Les arbitres qui n'ont pas adresser un RIB la saison dernière 2024/2025

Au trésorier du District

Sont invités à fournir cette pièce administrative, pour la rentrée sportive de septembre 2025

Pour les futurs règlements de frais les concernant en cours de saison.

Coupe FEMININES à 8 : Mrs Gérard SOTO, Yohan MARTINET, Remi DELHOMME

Coupe FEMININES U18 à 11 : Mrs Bernard CAMUS, Cédric LECORNE, Mohammed RAHHALI

Coupe RAFFIN : Mrs Laurent DENEUX, Benoit TASSARD, Thierry BRIENNE

Coupe CORTADE : Mrs Faical REMILI, Emmanuel PERRON, Baris TAYLAN

Coupe U15 à 8 : Mrs Alexis PESENTI, Moustapha MBACKE, Mendy KEITA

Coupe TRIQUET (U20) : Mrs Tolgahan KOCA, Yan LAMBERLIN, Mohamed ACHALHI

Coupe PILLET (U15) : Mrs Félix TAYLOR, Hamza SBARTAI, Ismael ALBAHRAOUI

Coupe TRONCY (U17) : Mrs Matéo PAINDAVOINE, Pierre-Louis FREIHER, Gabin BARLET

FINALES DE COUPES DE SAVOIE



Félicitations aux arbitres seniors et jeunes pour la bonne tenue des rencontres lors des finales seniors à MERCURY du 31 mai et jeunes à MOUTIERS du 07 juin 2025

Coupe FEMININES à 8 : Mrs Gérard SOTO, Yohan MARTINET, Remi DELHOMME
Coupe FEMININES U18 à 11 : Mrs Bernard CAMUS, Cédric LECORNE, Mohammed RAHHALI
Coupe RAFFIN : Mrs Laurent DENEUX, Benoit TASSARD, Thierry BRIENNE
Coupe CORTADE : Mrs Faical REMILI, Emmanuel PERRON, Baris TAYLAN
Coupe U15 à 8 : Mrs Alexis PESENTI, Moustapha MBACKE, Mendy KEITA
Coupe TRIQUET (U20) : Mrs Tolgahan KOCA, Yan LAMBERLIN, Mohamed ACHALHI
Coupe PILLET (U15) : Mrs Félix TAYLOR, Hamza SBARTAI, Ismael ALBAHRAOUI
Coupe TRONCY (U17) : Mrs Matéo PAINDAVOINE, Pierre-Louis FREIHER, Gabin BARLET

NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

DMA 2025/2026 

Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du 1^{er} avril pour la saison suivante.

*La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.***

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.



Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue** en lui apportant les **résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

La Commission Régionale Médicale.

EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT





COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal 09 juin 2025

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : Mr Daniel DESMARIEUX,

Membres : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD,
Luc ALIX, Hervé TRONCY,

Invités : M. Gérard SOTO,

REUNION STATUT D'ARBITRAGE du DISTRICT de SAVOIE

Réunion du Statut d'Arbitrage le : **jeudi 12 juin 2025 à 18h30** au District de Football de SAVOIE

-Validation du statut d'Arbitrage de la Saison 2024/2025

-Couverture des arbitres (vis-à-vis des clubs)

-Demande de changement de club / arbitre

CLUBS / STATUT DISTRICT

Rappel aux clubs :

Note aux CLUBS, comme vous pouvez voir sur le Pv Arbitrage, bon nombre d'arbitres sont indisponibles.
Vos arbitres pourront le cas échéant, vous couvrir pour le statut d'Arbitrage 2024/2025

SI :

Précision article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage

Licence obtenue au 31 aout : 18 JOURNEES pour les seniors

15 JOURNEES pour les jeunes, les arbitres futsal et féminines

Licence obtenue au 31 mars : 9 JOURNEES pour les seniors

7 JOURNEES pour les jeunes, les arbitres futsal et féminines



L'arbitre doit pour être reconnu conforme au Statut d'Arbitrage



Désignation OBLIGATOIRE dans les 3 dernières journées de championnat.

DOSSIER SAISON 2024 / 2025

Dossier 1 : M. Abdelhamid MEGUIRECHE (indépendant) licence établie par le club du FC NIVOLET

Rappel sur ce dossier : M. Abdelhamid MEGUIRECHE ne peut pas couvrir le club du FC NIVOLET sur et dès la saison 2024/2025 pour la raison suivante :

Décision :

Par voix de Pv du STATUT D'ARBITRAGE de LIGUE AURA du 24 septembre 2024

Par voix de Pv du STATUT D'ARBITRAGE du DISTRICT de SAVOIE de FOOTBALL du 07 octobre 2024

M. Abdelhamid MEGUIRECHE est classé indépendant dès la saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Il va de soi que M. Abdelhamid MEGUIRECHE peut avoir une licence au club du FC NIVOLET mais ne représente pas le club du FC NIVOLET

PRECISION ARTICLE 41 STATUT FEDERAL de L'ARBITRAGE

Couverture en N+2

❖ Arbitre formé en N = Compte pour 2 arbitres en N+2 (article 41)

C'est à dire : Arbitre qui a été formé par le club représenté (à ce jour) ceci depuis la saison 2022/2023 peut compter pour 2 arbitres vis-à-vis du statut d'arbitrage.

S'il n'est pas Article 34 (Nb de match insuffisant)



Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé.

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Clubs, Vous avez des questions STATUT D'ARBITRAGE : C'EST A VOUS....

Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage cette saison 2024/2025 ?

Réponse : les amendes n'ont pas été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangés également 120 euros par manque d'arbitre.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 9 juin 2025

Présent : Patrick GALLET

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Sandra FONTI - Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

INFORMATION AUX ARBITRES

La commission de discipline déplore l'absence de l'arbitre à une convocation notamment lorsqu'il décide d'arrêter le match ou bien pour explications sur des faits graves.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline et commission d'appel disciplinaire du 9 juin 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
09/06/2025	D5	Joueur	CHALLES S.F.	06/04/2025	4 Matches Fermes	14/04/2025
09/06/2025	Cadets U17 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/06/2025
09/06/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	MONTMELIAN A.	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/06/2025
09/06/2025	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	08/03/2025	8 Mois Fermes dont Auto	09/03/2025
09/06/2025	Cadets U17 D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/06/2025
09/06/2025	Minimes U15 D3	Joueur	U.S. GRIGNON	06/04/2025	12 Matchs Fermes	16/06/2025
09/06/2025	Cadets U17 D1	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/06/2025
09/06/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	31/05/2025	Auto + 1 match avec sursis	01/06/2025
09/06/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	31/05/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	16/06/2025
09/06/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	31/05/2025	Auto + 1 match avec sursis	01/06/2025

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Tableau des sommes dues au 4 juin à régler avant l'Assemblée Générale
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Pouvoir - Assemblée Générale
- Récompenses - ARBITRAGE
- Exemple dossier médical 2025 / 2026

